

Définition du domaine d'examen

# Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-1008-1 Méthodes de recherche d'emploi

**Décroche**  
tes **rêves**

Québec 

*Définition du domaine d'examen*

# Services d'intégration socioprofessionnelle

## ISP-1008-1 Méthodes de recherche d'emploi

Formation professionnelle et technique  
et formation continue

Direction de la formation générale  
des adultes

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, 2005 — 04-01137

ISBN 2-550-43961-9

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Contenu.....</b>	<b>3</b>
3.1	Notions .....	3
3.2	Habiletés .....	3
<b>4</b>	<b>Tableau des pondérations.....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Justification des contenus et de leur pondération .....</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>Comportements observables.....</b>	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>Spécifications de l'épreuve .....</b>	<b>7</b>
7.1	Type d'épreuve.....	7
7.2	Contexte de partenariat.....	7
7.3	Type de résultat.....	7
<b>8</b>	<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>8</b>

**PROGRAMME :** Services d'intégration socioprofessionnelle

**VOLET 1.1.4 :** Méthodes d'insertion

**COURS :** ISP-1008-1 Méthodes de recherche d'emploi

---

## 1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours ISP-1008-1 Méthodes de recherche d'emploi. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

## 2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant physique, intellectuelle, émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.	1. Dans la présente définition du domaine d'examen, on ne tiendra compte que des habiletés du domaine cognitif et on laissera les habiletés du domaine socioaffectif au soin de l'évaluation formative.
2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.	2. L'évaluation permet de vérifier la compétence de l'adulte lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation, de recherche de sens par rapport à ses expériences et à ses apprentissages, de sa capacité à résoudre des problèmes et à intégrer de nouvelles données.
3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.	3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et utilise les ressources afin d'évaluer ses capacités à les exploiter.
4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.	4. En tenant compte de l'organisation pédagogique locale, l'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre, d'une part, les capacités de l'adulte à reproduire et à transférer de manière autonome ses apprentissages et, d'autre part, son choix de formation dans le cadre d'un processus d'intégration à l'emploi en fonction de ses goûts, de ses capacités et de ses besoins de formation continue.

---

\* QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

### 3 CONTENU

#### 3.1 Notions

- **Dossier d'offre de service personnel**
  - curriculum vitae;
  - lettre de présentation.
  
- **Entrevue de sélection**
  - attitudes appropriées;
  - expression claire;
  - niveau de langue approprié;
  - ponctualité;
  - présentation appropriée;
  - points à améliorer;
  - moyens d'amélioration appropriés.

#### 3.2 Habilités

- **Appliquer**

Capacité à adapter un dossier d'offre de service personnel et à réaliser une entrevue de sélection adéquate au regard d'une offre d'emploi.
  
- **Évaluer**

Capacité à juger du déroulement d'une entrevue de sélection en considérant des points à améliorer et en décidant des moyens d'amélioration appropriés.

## 4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions	Dossier d'offre de service personnel	Entrevue de sélection
<b>Habiletés</b>  		
<b>Appliquer</b> 80 %	- curriculum vitae - lettre de présentation  (1)	- attitudes appropriées - expression claire - niveau de langue approprié - ponctualité - présentation appropriée  (2)
<b>Évaluer</b> 20 %		- points à améliorer - moyens d'amélioration appropriés  (3)
	30 %	70 %
	30 %	50 %
		20 %



## 5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le « comportement attendu » proposé dans le cours ISP-1008-1 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues.

Les notions et les habiletés qui ont été retenues pour l'évaluation sommative sont sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte du comportement attendu dans le cours, soit « **utiliser des instruments et des techniques de recherche d'emploi** ». Le choix de ces notions et habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des conditions d'évaluation, des critères généraux et particuliers de performance ainsi que des objectifs opérationnels de second niveau énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **appliquer** et à **évaluer** des méthodes de recherche d'emploi.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter un dossier d'offre de service personnel au regard d'une offre d'emploi.</li> <li>- Réaliser une entrevue de sélection adéquate au regard d'une offre d'emploi.</li> </ul>	En raison : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du potentiel de transfert des apprentissages;</li> <li>- de l'apport au processus d'intégration à l'emploi.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Juger du déroulement d'une entrevue de sélection, en considérant des points à améliorer et en décidant des moyens d'amélioration appropriés.</li> </ul>	En raison : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'exercice du sens critique.</li> </ul>

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

### Notions

Dossier d'offre de service personnel  
Entrevue de sélection

30 %  
70 %

### Habiletés

Appliquer 30 %  
Appliquer 50 %  
Évaluer 20 %

## 6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 30 % 1) À partir d'une offre d'emploi correspondant au type d'emploi recherché par l'élève, adapter un dossier d'offre de service personnel qui respecte les critères établis durant le cours :
- curriculum vitae (15 %);
  - lettre de présentation (15 %).

**Critères** :

- présence de tous les renseignements pertinents et de tous les documents d'accompagnement (curriculum vitae);
- pertinence des propos et présence de tous les éléments (lettre de présentation);
- présentation propre et soignée (curriculum vitae et lettre de présentation).

- 50 % 2) À partir d'une offre d'emploi correspondant au type d'emploi recherché par l'élève, réaliser une entrevue de sélection en respectant les **critères particuliers de performance** suivants :
- attitudes appropriées (10 %);
  - expression claire (10 %);
  - niveau de langue approprié (10 %);
  - ponctualité (10 %);
  - présentation appropriée (10 %).

- 20 % 3) À la suite d'une activité (exemple : visionnement de l'enregistrement de l'entrevue, échange avec des pairs observateurs) permettant un retour sur l'entrevue de sélection réalisée, considérer deux points à améliorer (5 % par point).

En se reportant aux deux points à améliorer précédemment considérés, décider d'un moyen d'amélioration approprié pour chacun d'eux (5 % par moyen).

**Critères** :

- pertinence des points à améliorer retenus;
- cohérence des moyens d'amélioration fournis.

## 7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

### 7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen comporte trois parties.

**La première partie** est une épreuve écrite qui porte sur la dimension N° 1. Elle consiste en la remise d'un dossier d'offre de service personnel au regard d'une offre d'emploi. Le moment de la remise du dossier et le temps dont dispose l'élève pour le constituer sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que ce dossier d'offre de service personnel servira à l'évaluation sommative. Il doit également en connaître les critères.

**La deuxième partie** est une épreuve orale qui porte sur la dimension N° 2. Elle ne doit pas excéder 15 minutes et doit faire l'objet d'une grille d'appréciation. L'épreuve se déroule au moment jugé opportun au regard de l'organisation pédagogique locale.

**La troisième partie** est une épreuve orale ou écrite qui porte sur la dimension N° 3. Elle ne doit pas excéder 30 minutes. L'épreuve se déroule à la fin du cours. L'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie durant le cours est permise.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

### 7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

### 7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la sanction des études pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle*.

## 8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, Québec, gouvernement du Québec, juin 1997, 263 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2<sup>e</sup> version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

